



Relaxe suite accident de chasse

Par **sophie93**, le **04/09/2013** à **22:53**

Bonjour,rnrnMon papa a eu un grave accident de chasse l'année dernière (celui qui a déclenché une pétition nationale).rnNotre voisin de 82 ans, a tiré sur mon papa et mon oncle qui se promenaient dans les bois en pensant tirer sur un faisan !!! Gravement blessé il a été hélicoptéré sur bordeaux. Suite a des complications il est toujours hospitalisé et sera fortement diminué.rnrnLe chasseur était poursuivi pour non respect des normes de sécurité, calibre des balles non conformes et il n'était pas sur sa propriété.rnrnLe procès viens d'avoir lieu et à la surprise générale l'accusé a été relaxé pour principal motif son grand âge. Aucune indemnité et seulement suspension de permis pour 4 ans.Quand on est âgé, on peut détruire une famille et ne rien avoir.rnrnJe dois vous avouer que notre avocat n'a pas été brillant dans sa plaidoirie (contrairement a la partie adverse) et ma maman a du elle-même expliquer ces 10 mois d'horreur (une cinquantaine d'opération, 2 stomie, 5 mois de réanimation et surtout un avenir encore incertain puisque toujours hospitalisé).rnrnJe souhaiterais savoir si en cas de relaxe, nous avons quand même la possibilité de faire une action "civile" pour demander des indemnisations à son assureur afin de récupérer au moins les frais engagés depuis presque 1 an (frais trajet TGV sur bordeaux, frais d'hébergement pour ma maman, chambre individuelle non prise en charge....)rnrnPar avance grand merci pour votre aide

Par **xavlaw**, le **08/09/2013** à **17:10**

A priori, la relaxe pénale n'empêche pas d'envisager une action civile s'il est effectivement possible de rapporter la preuve d'une faute et de son lien de causalité avec le préjudice.
Cordialement